



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4769

Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier - Adhésion de la commune de Saint-Chamond

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4769 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN
DU GIER - ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-
CHAMOND (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

Par délibération n° 2005/5766 du 15 novembre 2005, vous avez approuvé l'adhésion de la
Ville de Lyon au Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier.

Créé le 27 décembre 2000, ce syndicat a pour objet :

- la coordination des actions de mise en valeur, tant sur le plan culturel que
touristique, de l'aqueduc romain du Gier ;
- le développement d'activités scientifiques et de recherche pour une meilleure
connaissance de l'ouvrage ;
- la mise en place d'action de protection, de sauvegarde, d'entretien et de
restauration de l'aqueduc.

Depuis 2015, les principales actions sont :

- la mise en place d'un sentier touristique avec panneaux didactiques et
signalétiques aux abords des vestiges les plus importants ;
- des travaux de consolidation à Dargoire, Soucieu-en-Jarrest et Chaponost ;
- une veille pour le classement du monument au titre des monuments historiques.

Il est rappelé que ce syndicat était composé des 10 communes suivantes : Brignais,
Chabanière, Chaponost, Lyon, Mornant, Orliénas, Sainte Foy-lès-Lyon, Saint-Laurent
d'Agny, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers.

Par délibération en date du 17 décembre 2018, la commune de Saint-Chamond a sollicité
son adhésion au Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier, la source de
l'ouvrage étant sur le territoire de la commune.

Par délibération en date du 23 janvier 2019, le Comité syndical a décidé d'approuver
l'adhésion de cette commune.

Conformément à l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales,
l'adhésion d'une nouvelle commune est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux,
exprimé dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de
l'établissement.

Vu l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2005/5766 du 15 novembre 2005 ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

L'adhésion de la commune de Saint-Chamond au Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND